



Mairie Les Damps

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 11 mars 2025 à 20h30

Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 10 / Votants : 12 / Quorum : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

Étaient présents : Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoints, Magalie ANFRYE, François ANSEAUME, Brigitte LAFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA et Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Étaient absents et ont donné pouvoir : René DUFOUR donne pouvoir à François ANSEAUME, Fabrice HENRY donne pouvoir à Katia CAMUS.

Était absent et excusé : Vincent BRET.

Secrétaire de séance : André RECHER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 février 2025
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Approbation du compte administratif 2024
4. Vote des taxes locales 2025
5. Vote des subventions aux associations 2025
6. Vote de la subvention de fonctionnement au CCAS 2025
7. Vote du budget primitif du budget principal 2025
8. Choix du prestataire pour la réfection du toit terrasse de la salle Octave Mirbeau
9. Plan de financement de la réfection du toit terrasse de la salle Octave Mirbeau et demande de fonds de concours à la CASE
10. Choix du prestataire pour le marché de travaux d'installation de la vidéoprotection
11. Actualisation du plan de financement du projet de vidéoprotection et demande de fonds de concours à la CASE
12. SIEGE27 : Convention pour le remplacement de 16 points lumineux Avenue Forêt de Bord (phase 2/2)
13. Informations diverses
14. Questions diverses

Séance ouverte à vingt heures et trente minutes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le Service de Gestion Comptable des Andelys a transmis à la commune de compte de gestion du budget principal de la commune pour l'année 2024. Ce dernier doit correspondre en tous points au compte administratif de la commune, qui sera l'objet de la délibération suivante.

Budget principal de la commune		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	194 308,58	185 969,66
	Réalisations	677 504,18	1 305 058,85
	Total	871 812,76	1 491 028,51
Dépenses	Déficit reporté	0,00	0,00
	Réalisations	803 779,30	1 144 175,19
	Total	803 779,30	1 144 175,19
Résultat propre de l'exercice		- 126 275,12	160 883,66
Résultat de clôture		68 033,46	346 853,32

DÉLIBÉRATION :

VU Le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-12 et L2121-31 ;

VU Les Comptes de gestion pour l'exercice 2024 présentés par Madame Marie-Laure DROUHAULT et Monsieur Jean-Marie JOSSE du SGC des Andelys,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2024, présenté par Madame Marie-Laure DROUHAULT et Monsieur Jean-Marie JOSSE, du SGC des Andelys.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2024

Rapporteur : Monsieur Aurélien ANDRE, 1^{er} Adjoint au Maire

Monsieur Aurélien ANDRE, 1^{er} adjoint au Maire, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2024 pour la commune, dressé par Madame Katia CAMUS, Maire.

Il donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Il constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Budget principal de la commune		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	194 308,58	185 969,66
	Réalisations	677 504,18	1 305 058,85
	Total	871 812,76	1 491 028,51
Dépenses	Déficit reporté	0,00	0,00
	Réalisations	803 779,30	1 144 175,19
	Total	803 779,30	1 144 175,19
Résultat propre de l'exercice		- 126 275,12	160 883,66
Résultat de clôture		68 033,46	346 853,32

DÉLIBÉRATION :

VU Le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

VU Les Budgets primitifs et les Décisions modificatives,

VU La délibération de ce jour approuvant le Compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024, présentés par la DGFIP,

VU Le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la commune, présenté par Mme le Maire,

CONSIDÉRANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission des Finances, réunie le mercredi 5 février 2025 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Aurélien ANDRE, Président de séance, Madame le Maire ayant quitté la séance au moment du vote,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Commune.

4. VOTE DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le taux des trois taxes suivantes :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX ACTUEL
Taxe d'habitation - TH	9,84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	36,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	62,88 %

DÉLIBÉRATION :

- VU L'article 1636B sexies du code général des impôts ;
- VU L'article 1636B septies du Code général des impôts ;
- VU l'article 1639A du Code général des impôts ;

CONSIDERANT le résultat de clôture du budget 2024 de la commune, excédentaire ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de fixer le taux de taxes locales pour 2025 aux niveaux suivants (taux inchangés à 2024) :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DE VOTE DEFINITIF
Taxe d'habitation - TH	9,84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	36,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	62,88 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Comme chaque année, des associations locales, régionales et nationales demandent une subvention à la commune afin de soutenir leurs activités.

Les mercredis 5 et 26 février 2025, la Commission des Finances s'est réunie pour examiner les demandes reçues en mairie.

DÉLIBÉRATION :

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;
- VU La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;
- VU La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- VU Le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

CONSIDERANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission des Finances, réunie les mercredis 5 et 26 février 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'ATTRIBUER les subventions aux associations conformément aux montants inscrits dans le tableau ci-dessous ; Le versement de la subvention étant conditionné à la présentation du bilan de l'année précédente et du projet d'activité pour l'année en cours, ainsi qu'à la signature du Contrat d'engagement citoyen.
- D'INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2025 le montant correspondant à l'article 6574 (dépenses de fonctionnement).

ASSOCIATIONS LOCALES

Nom de l'Association	accordé 2025
Amicale des chasseurs des Damps	630
Art club 27	300
Au fil de l'Eure	200
Comité des fêtes des Damps	5 000
Fil et aiguille	200
Foot Club Seine Eure (FCSE)	1 500
Judo Club Archépontain	500
Les Damp s' Eure	800
Les Lufteaux	180
Les Randonneurs Dampsois	900
Rugby Club Archépontain	450
Coopérative scolaire	4 950
Sous-total associations locales =	15 610

AUTRES ASSOCIATIONS

Nom de l'Association	accordé 2025
Lire et faire lire des bords de Seine et des rives de l'Eure	135
Association Val-de-Reuil Éducation et Culture (AVEC)	135
Centre de formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure	150
Société normande de protection aux animaux SPA	50
Amicale des sapeurs-pompiers de Pont-de-l'Arche	100
Union Nationale des anciens Combatants (UNC)	270
APF France Handicap	50
Association Charline	50
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)	250
Vie et espoir	50
Croix rouge française (délibération n°2025-001) Aide à Mayotte	1 370
Sous-total autres associations =	2 610

TOTAL GENERAL =	18 220
------------------------	---------------

6. VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNE 2025

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Lors de sa réunion du jeudi 20 février 2025, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a examiné et délibéré sur son budget primitif pour l'année 2025.

Ce budget, exclusivement consacré au fonctionnement, est équilibré à hauteur de 48 033,38 euros. Pour assurer cet équilibre, le CCAS sollicite une subvention communale de 31 500 euros. À titre de comparaison, la subvention accordée en 2024 s'élevait à 31 474,65 euros.

Madame le Maire fait, à titre d'information, la présentation du compte administratif 2024 et du budget prévisionnel du CCAS pour l'année 2025.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

CONSIDÉRANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission des Finances, réunie le mercredi 26 février 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement au Comité Communal d'Action Social des Damps pour un montant de 31 500 euros.
- **D'INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2025** le montant correspondant à l'article 657363 (dépenses de fonctionnement).

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire présente les propositions pour le budget primitif 2025 du budget principal de la commune.

Après examen des recettes et dépenses, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur son adoption.

Ce budget a été élaboré selon les recommandations du Service de Gestion Comptable des Andelys, auquel il a été soumis pour avis avant d'être présenté au Conseil.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales ;

CONSIDÉRANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission des Finances, réunie le mercredi 26 février 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** les crédits du Budget principal de la commune pour l'exercice budgétaire 2025, tel qu'il suit (*dépenses et recettes*) :
 - **Section de Fonctionnement : 1 427 427,81 euros ;**
 - **Section d'investissement : 446 702,46 euros.**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

8. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DU TOIT TERRASSE DE LA SALLE OCTAVE MIRBEAU

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

En 2024, une fuite d'eau a été détectée sur le toit-terrasse de la salle des fêtes Octave Mirbeau. La commune a consulté plusieurs entreprises pour réaliser les travaux de réfection complète de l'étanchéité. Deux offres ont été reçues.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer le toit terrasse de la salle des fêtes Octave Mirbeau,

CONSIDÉRANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission Patrimoine-Urbanisme, réunie le jeudi 27 février 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** le marché pour la réfection du toit terrasse de la salle Octave Mirbeau à l'entreprise **VIGNON**, pour un montant total de 13 052,62 euros TTC.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

9. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DU TOIT TERRASSE DE LA SALLE OCTAVE MIRBEAU ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CASE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le Conseil municipal vient de se prononcer sur l'attribution du marché pour la réparation du toit terrasse de la salle des fêtes Octave Mirbeau. Le coût de ce projet est de 13 052,62 € TTC (soit 10 877,18 euros H.T.).

La commune peut uniquement solliciter la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) pour participer au financement de ce projet. Cette participation financière peut abonder à hauteur de 50% du montant total des dépenses hors taxes.

COÛT DU PROJET (H.T.)

Réparation de la toiture de la salle O. Mirbeau :	10 877,18 €
TOTAL =	10 877,18 €

PLAN DE FINANCEMENT (H.T.)

- Communauté d'Agglomération Seine-Eure :	5 438,00 €	(50%)
- Autofinancement :	5 439,18 €	(50%)
TOTAL =	10 877,18 €	

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** un financement à hauteur de 50% du montant des dépenses prévisionnelles hors taxes auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (fonds de concours de droits commun).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

10. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Depuis plusieurs années, la commune étudie l'installation d'un système de vidéoprotection, en collaboration avec l'Adjudant-Chef TREHET, référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de l'Eure. Lors de la réunion de la Commission Patrimoine-Urbanisme du 27 février 2025, dix points d'implantation ont été retenus.

Une mise en concurrence a été réalisée sur la base des recommandations du référent sûreté. Trois offres ont été reçues.

Après examen des propositions, la Commission Patrimoine-Urbanisme a unanimement recommandé l'offre de D2L Sécurité.

Romuald SEGURA suggère qu'il y ait une mutualisation des coûts de maintenance du système de vidéoprotection avec les communes avoisinantes ayant adopté ce choix d'installation.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'Avis de favorable à l'unanimité de la Commission Patrimoine-Urbanisme, réunie le jeudi 27 février 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux pour l'installation de la vidéoprotection à la société D2L Sécurité, pour un montant total de 69 298,80 euros TTC.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

11. ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CASE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le coût définitif du projet étant désormais connu, ainsi que les subventions de l'État et du Département, il est proposé au Conseil municipal d'actualiser le plan de financement et de solliciter la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour une aide représentant 50 % du reste à charge, soit 20 % du montant total HT (11 549 €).

COÛT DU PROJET (H.T.)

- Installation de la vidéoprotection :	57 749,00 €
TOTAL =	57 749,00 €

PLAN DE FINANCEMENT (H.T.)

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	23 099,00 €	(40%)
- Conseil Départemental de l'Eure	11 549,00 €	(20%)
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure	11 549,00 €	(20%)
- Autofinancement :	11 552,00 €	(20%)
TOTAL =	57 749,00 €	

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La Délibération du 19 septembre 2023 approuvant le Plan de financement précédent,

VU La Délibération du 11 mars 2025 attribuant le marché de travaux pour l'installation de la vidéoprotection,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement définitif de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** un financement à hauteur de 20% du montant des dépenses hors taxes auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, au titre des Fonds de concours de droits commun.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

12. SIEGE27 : CONVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE 16 POINTS LUMINEUX AVENUE FORET DE BORD (PHASE 2/2)

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Lors de sa réunion du 22 mai 2024, le Conseil municipal avait unanimement approuvé la première phase du remplacement des lampadaires sur l'Avenue Forêt de Bord. Il est désormais proposé au Conseil municipal de valider la deuxième et dernière phase de ce projet.

Le coût total des travaux est estimé à 33 000 € TTC, avec un reste à charge communal de 11 000 € (40 % du montant HT).

Cette opération est classée comme une action de maintenance par le SIEGE27. Les fonds requis pour sa mise en œuvre viennent d'être approuvés dans le budget primitif, section de fonctionnement, sous l'article 615232.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la vétusté de certains lampadaires installés avenue Forêt de Bord et du risque important de chute,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de remplacer des luminaires vétustes par des matériels plus puissants et moins énergivores,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les travaux de suppressions et de remplacements des lampadaires de l'Avenue Forêt de Bord, Phase 2 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

13. INFORMATIONS DIVERSES

Pouvoir d'un Conseiller Municipal : Vincent BRET, Conseiller municipal, a fait part à Madame le Maire de difficultés personnelles pour pouvoir assister aux prochaines réunions du Conseil Municipal. Il a rédigé un pouvoir permanent à un autre membre du Conseil Municipal (Fabrice HENRY).

Réunions de quartiers : le samedi 2 mars dernier s'est déroulée la première réunion de quartier. Une trentaine de personnes ont assisté à cette rencontre qui s'est déroulée dans un climat convivial. Plusieurs élus étaient présents pour répondre aux questions des habitants. Il y a eu de bons échanges. Une synthèse sera réalisée à l'issue des rencontres afin de communiquer, à tous les habitants, les réponses qui sont apportées.

Accident Route de l'Eure : le 17 février dernier une voiture a percuté une « crotte de mammoth » installée au bord de l'Eure et s'est retournée. La gendarmerie de Pont-de-l'Arche s'est rendue sur place pour constater les dégâts. Il n'y a pas eu de blessé ; uniquement des dégâts matériels. Lors de cet accident, une jardinière a été abîmée. La Mairie s'est rapprochée du propriétaire du véhicule pour que son assurance prenne en charge la réparation de la jardinière.

Projet DEZIR : la concertation préalable se termine le 15 mars 2025. Une réunion publique de synthèse s'est tenue ce jour à Petit-Couronne. Mme le Maire a pu constater que les remarques formulées par le conseil municipal de Les Damps avaient été prises en compte en matière de réduction du bruit :

- Mesures régulières pour vérifier les niveaux de bruit en phase d'exploitation
- Mise en place de merlons / murs végétaux / murs anti-bruit
- Collaboration avec les collectivités sur toutes les initiatives qui permettraient de réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...)

Ancien site BOSCH : un investisseur sérieux s'est fait connaître auprès de la CASE pour aménager une zone artisanale et commerciale (du même type que celle de Pont-de-l'Arche). Cette offre est en cours d'étude par la CASE. Si elle répond aux attentes de la commune et aux exigences de l'agglomération, une rencontre pourrait prochainement être organisée avec le porteur du projet.

Prochaine réunion du Conseil municipal : mardi 1^{er} avril 2025 à 20h30.

14. QUESTIONS DIVERSES

Association « Super Mamans France » : Magalie ANFRYE présente l'affiche de cette association qui a pour objectif de mettre en relation les « mamans cadeau », afin d'apporter de l'aide aux jeunes « mamans à bichonner ».

Petite Cyclote : Aurélien ANDRE présente la quatrième édition du [Baromètre Vélo](#), réalisé par la [FUB](#), qui vient d'être lancée le 28 février.

Cette grande enquête nationale permet d'évaluer le climat cyclable près de chez nous, mais aussi dans les communes que nous avons l'habitude de parcourir lors de nos déplacements (dans ce cas répondre une nouvelle fois pour chaque commune). Tout le monde peut participer, usagè-es du vélo ou pas, enfants compris. Les informations recueillies sont précieuses pour améliorer les conditions de circulation à vélo.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

La Présidente de séance,
Le Maire,
Katia CAMUS



Le Secrétaire de séance,
André RECHER

